

Le congé parental dans les trajectoires professionnelles féminines

L'interruption d'activité pour la naissance des enfants a un impact important sur les trajectoires professionnelles des mères. Une enquête auprès de 3 000 femmes montre que douze ans après, une interruption d'activité à la naissance du dernier enfant diminue la probabilité d'être en emploi et augmente la précarité de cet emploi. Cet effet est accentué lorsque l'arrêt est long (au moins trois ans).

Les interruptions ayant lieu dans le cadre d'un congé parental pèsent moins sur la probabilité d'être en emploi que celles intervenant en dehors de ce cadre législatif, mais les deux augmentent de façon indifférenciée le risque de précarité. Le congé parental permet donc de limiter l'exclusion de l'emploi suite à l'interruption d'activité, mais ne limite pas le risque de précarité.



Entre fin 2010 et début 2011¹, le Credoc² a réalisé, – à l'initiative de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) –, une enquête téléphonique auprès de 3 000 mères (encadré 1) ayant au moins deux enfants dont le dernier est âgé de 12 ans pour reconstituer leur situation professionnelle à trois étapes de leur vie : naissance de l'aîné ; naissance du dernier enfant (en 1998) et situation au moment de l'enquête. L'objectif de l'étude était de comparer les trajectoires professionnelles à moyen terme de femmes, selon le comportement d'activité (poursuite, interruption, temps partiel) adopté à la naissance de leurs enfants.

Une stabilité apparente des trajectoires

La comparaison des situations avant la naissance du premier enfant et dans la période actuelle donne une impression globale de stabilité : en 2010 comme à la naissance du premier enfant, les trois quarts des mères interrogées sont en emploi³. Pour autant, les femmes repérées en emploi à ces deux moments ne sont pas forcément les mêmes. Le taux d'emploi des mères en 2010 dépend de leur comportement au moment des naissances : celles ayant interrompu

leur activité professionnelle à la naissance du benjamin sont moins en emploi en 2010 que celles qui ont continué à travailler. Ainsi, les mères modifient souvent leur activité à la suite d'une naissance : les trois quarts des femmes ont réduit leur temps de travail suite à la naissance de leurs enfants, que ce soit dès la naissance des aînés (35 %) ou uniquement pour le benjamin [39 % (graphique 1)]. Pour plus de la moitié des mères (58 %), il s'agit d'une interruption (pour l'aîné ou le benjamin).

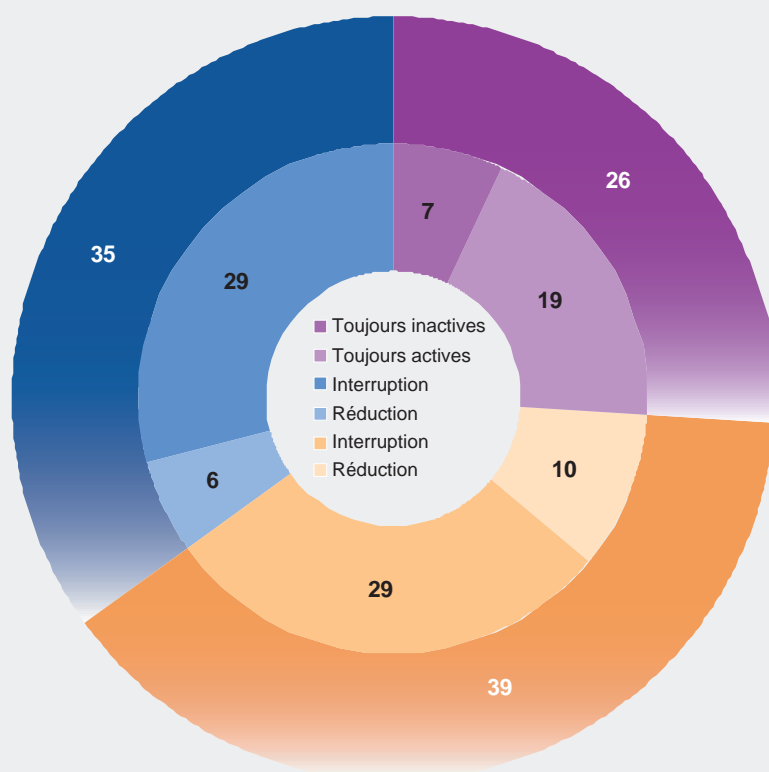
Par ailleurs, la part du temps partiel parmi les mères en emploi demeure plus élevée en 2010 qu'avant la naissance de l'aîné (un tiers en emploi en 2010 contre un quart auparavant).

Finalement, seules un quart des mères n'ont connu aucune modification d'activité (arrêt ou réduction du temps de travail) depuis le début de leur carrière, qu'elles soient continuellement actives⁴ (19 %) ou inactives (7 %).

Cinq trajectoires de parcours d'activité

Afin de synthétiser ces informations, une typologie qui renvoie à cinq trajectoires a été constituée à

Graphique 1 - Modifications professionnelles réalisées à la suite des naissances (en %)



- Modifications avant le benjamin
- Aucune modification
- Modifications pour le benjamin uniquement

Source : enquête « trajectoires professionnelles des mères » Credoc/Cnaf 2011.
Champ : 3 000 mères d'au moins deux enfants dont le benjamin est né en 1998.
Lecture : 26 % des mères interrogées n'ont pas modifié leur activité professionnelle, ni pour les aînés ni pour les benjamins ; 19 % ont toujours été actives et 7 % toujours inactives.

Enquête téléphonique auprès de 3 000 mères

La réalisation de l'enquête s'appuie sur la passation téléphonique, en novembre 2010 et janvier/février 2011, d'un questionnaire d'une vingtaine de minutes auprès de 3 000 mères d'au moins deux enfants dont le benjamin est né en 1998, c'est-à-dire après la montée en charge de l'ouverture de l'allocation parentale d'éducation (Ape) aux parents de deux enfants, évitant ainsi les « pionnières » au profil particulier. L'échantillon a été constitué à partir des données Fileas de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

Leur situation professionnelle est étudiée à des étapes considérées comme clés du parcours professionnel des mères : à l'arrivée de l'aîné, à l'arrivée du benjamin en 1998, lorsqu'il est âgé de 3 ans et au moment de l'enquête en 2010 (lorsqu'il est âgé de 12 ans).

Leur parcours professionnel est analysé au regard de leurs caractéristiques socio-économiques et professionnelles et de celles de leur conjoint. Le parcours des mères n'ayant pas interrompu leur activité est mis en perspective avec celui des mères l'ayant cessée ou diminuée, dans le cadre ou non d'un congé parental. Les caractéristiques professionnelles (type de contrat, quotité travaillée, profession exercée, nature de l'employeur, taille de l'établissement, etc.) sont ici moins considérées en tant que déterminants de la prise d'un congé parental que comme des indicateurs de la carrière professionnelle à des étapes clés du parcours professionnel des mères interrogées.

partir de la situation professionnelle des mères en 2010, de celle à la reprise suivant la naissance du dernier enfant (entre 1998 et 2001) et des changements d'entreprise, d'emploi, de statut et de rémunération sur cette période (tableau 1).

La trajectoire « inactives continues » (8 %). Les mères appartenant à cette trajectoire n'ont pas travaillé depuis la naissance de leur dernier enfant en 1998 ; les deux tiers d'entre elles étaient déjà inactives avant cette naissance, voire au moment de la naissance de l'aîné (plus de la moitié des mères de ce groupe sont dans ce cas).

La trajectoire « précaires » (24 %). Les mères ici ont toutes travaillé depuis 1998, plus ou moins longtemps, de manière plus ou moins continue ; elles sont toutefois, au moment de l'enquête et parfois déjà antérieurement, plus souvent au chômage ou en contrat temporaire que les autres mères actives.

La trajectoire « descendante » (11 %) est considérée comme telle soit parce que les mères ont quitté un emploi stable pour le chômage ou l'inactivité, soit

parce qu'elles ont connu une mobilité se traduisant par un statut inférieur ou une moindre rémunération.

La trajectoire « actives continues stables » (33 %) regroupe les mères qui ont toutes travaillé depuis la naissance de leur dernier enfant, sans interruption pour presque toutes, très majoritairement au même poste ou, lorsque ce n'est pas le cas, à un poste équivalent en responsabilité et rémunération.

Enfin, **la trajectoire « actives continues ascendantes » (24 %)** se distingue principalement de celle des mères du groupe précédent en ayant plus fréquemment changé d'employeur ou de poste (parfois plusieurs fois depuis la reprise liée à la dernière naissance), changement correspondant le plus souvent à un statut ou une rémunération supérieures.

Des effets plus défavorables quand les interruptions d'activité sont plus longues

De nombreuses études ont montré que l'interruption d'activité à la naissance d'un enfant fait baisser le taux d'emploi des mères à l'issue de la période du congé

Tableau 1 - Trajectoires entre 2001 et 2010, selon les indicateurs de rupture et de congé parental (en %)

	Inactives continues	Précaires	Descendante	Actives continues stables	Actives continues ascendantes	Total
Ensemble des mères	8	24	11	33	24	100
Selon l'indicateur de rupture de trajectoires						
■ Inactives	34	35	6	16	9	100
■ Au foyer pour les aînés	17	35	9	23	16	100
■ Au foyer pour la naissance du dernier uniquement	3	25	14	33	25	100
■ Reprise à temps partiel	0	7	10	48	34	100
■ Même activité qu'avant la naissance	0	11	10	48	31	100
Selon l'indicateur de congé parental						
■ Au foyer, hors congé parental	16	34	10	23	17	100
■ Au foyer, en congé parental	4	26	12	33	25	100
■ À temps partiel, hors congé parental	0	10	14	46	30	100
■ À temps partiel, en congé parental	0	6	8	50	36	100
Selon la durée de l'interruption, ensemble des femmes restées au foyer hors « inactives »						
■ Au plus un an avant 2001	0	12	16	38	35	100
■ Entre un an et trois ans avant 2001	4	30	13	31	22	100
■ Plus de trois ans avant 2001	19	34	9	22	16	100

Source : enquête « trajectoires professionnelles des mères » Credoc/Cnaf 2011.
Champ : 3 000 mères d'au moins deux enfants dont le benjamin est né en 1998.

(Afsa, 1996 ; Ananian, 2010 ; Pailhé et Solaz, 2007 ; Simon, 2000). L'apport essentiel de l'enquête est de connaître les conséquences à long terme de cette interruption sur la situation d'activité et la progression de carrière.

Les analyses « toutes choses égales par ailleurs⁵ » réalisées portent sur la situation des mères en 2001 puis en 2010. En 2001, soit aux 3 ans du benjamin, terme d'un éventuel congé parental (encadré 2), les probabilités d'être en emploi sont plus grandes pour les mères n'ayant pas interrompu leur activité ou qui sont passées à temps partiel en 1998 (lors de la naissance), que pour celles ayant cessé leur activité, et plus encore que celles qui avaient interrompu leur activité auparavant.

L'interruption d'activité affecte par ailleurs les conditions d'emploi des femmes qui reprennent un emploi : elles ont une probabilité plus élevée d'être employées en contrat à durée déterminée (Cdd) en 2001, de travailler à temps partiel réduit (50 % ou moins) ou contraintes d'être en contrat à durée indéterminée (Cdi) par rapport à celles dont la carrière a été continue.

Les effets mesurés sur l'emploi sont similaires en 2010, mais de moindre ampleur. En somme, les mères ayant interrompu leur activité à la naissance de leur(s) enfant(s) connaissent plus souvent que celles n'ayant pas du tout cessé leur activité des

trajectoires professionnelles défavorables⁶ entre la naissance de leur dernier enfant en 1998 et 2010. C'est tout particulièrement le cas des femmes qui l'ont fait avant la naissance du benjamin et de celles qui se sont arrêtées plus de trois ans avant 2001.

L'effet protecteur du congé parental

Les femmes ayant interrompu leur carrière pour la naissance de leur benjamin sont donc plus souvent inactives douze ans après que les autres femmes. Cependant, ce constat est atténué lorsque l'interruption s'est réalisée dans le cadre d'un congé parental, qui soutient ainsi son objectif de protection de l'emploi. En terme d'insertion professionnelle, le congé parental protège les mères cessant leur activité professionnelle.

La question de l'insertion professionnelle ne se pose pas pour les mères qui réduisent leur activité (elles restent en emploi), et c'est davantage en terme de conditions d'emploi et de trajectoire professionnelle qu'il faut chercher les éventuels effets du congé parental. Un passage à temps partiel au moment de la naissance du benjamin s'accompagne ainsi en 2010 d'une plus forte probabilité de travailler en Cdi⁷ pour les mères qui ne l'étaient pas aux étapes antérieures de leur carrière mais aussi d'une plus forte probabilité d'exercer à temps partiel.

Les femmes recourant au temps partiel ont le plus souvent une trajectoire stable ; il est possible qu'elles évoluent dans un environnement professionnel plus propice aux mesures de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Quand c'est dans le cadre d'un congé parental, les mères qui choisissent de réduire leur temps de travail bénéficient d'une évolution un peu plus favorable. Le passage à temps partiel au moment de la naissance d'un enfant n'affecte pas leurs chances d'ascension professionnelle.

D'autres déterminants des carrières professionnelles

À côté des comportements d'emploi au moment des naissances, le nombre d'enfants, le diplôme et les caractéristiques d'emploi des mères concourent également à expliquer leur trajectoire professionnelle entre 1998 et 2010. Ces éléments déterminants font écho à la structuration du marché de l'emploi. Ainsi, les mères bachelières ou diplômées de l'enseignement supérieur ont davantage de chances de connaître une trajectoire ascendante que les autres. Les conditions d'emploi avant la naissance du benjamin marquent de leur empreinte les années à venir : un emploi en Cdd accroît la probabilité de connaître une trajectoire précaire, et diminue celle d'avoir une trajectoire descendante ou stable ; travailler dans la fonction publique fait baisser les chances d'avoir une trajectoire stable ou descendante ; travailler dans une entreprise d'au moins 100 salariés augmente la probabilité d'une ascension professionnelle tout en réduisant celle de connaître la précarité. Ces rapports de chances coïncident avec les conditions d'emploi en 2010, l'importance du secteur d'activité s'y trouvant même accrue.

Le congé parental d'éducation

Inscrit dans le Code du travail en 1977, le congé parental d'éducation permet aux parents d'enfants âgés de moins de 3 ans de travailler à temps partiel ou d'interrompre leur activité professionnelle avec une garantie de retour à l'emploi. Pour les femmes concernées par l'enquête, ce congé sans solde pouvait, sous certaines conditions d'activité antérieure, donner lieu au bénéfice de l'allocation parentale d'éducation (Ape) à partir du second enfant. Le congé parental d'éducation et le bénéfice de l'Ape sont essentiellement utilisés par les femmes, contribuant à un retrait important des mères du marché du travail.

Prolongeant les résultats des précédentes enquêtes sur les modifications d'activité, cette étude montre que, avec ou sans congé parental, l'interruption d'activité tend à enfermer dans la précarité les mères peu qualifiées qui avaient déjà une insertion professionnelle fragile. Les effets à long terme d'une interruption semblent, à l'inverse, plutôt neutralisés pour les mères au moins diplômées du baccalauréat, salariées d'une grande entreprise ou du secteur public associé à la fois à des trajectoires stables, du temps partiel et une plus grande acceptation des aménagements professionnels pour les enfants.

Danielle Boyer ■

Benoît Céroux ■

Cnaf - Dser

Notes

- (1) Par souci de clarté, on considère dans la suite du texte qu'il s'agit de la situation professionnelle en 2010, y compris pour les mères interrogées début 2011.
- (2) Étude réalisée par Pauline Jauneau, Christine Olm et Isabelle Van de Walle (cf. Pour en savoir plus).
- (3) C'est-à-dire actives occupées.
- (4) Les trois quarts d'entre elles sont en emploi à temps plein, les autres étant en emploi à temps partiel ou au chômage.
- (5) Les régressions logistiques permettent de connaître l'effet de l'âge de la mère à la première naissance, le diplôme, les conditions d'emploi (contrat de travail, secteur d'activité, taille de l'entreprise, responsabilité...) aux moments « clés », interruption ou réduction d'activité...
- (6) Les trajectoires considérées ici comme défavorables se caractérisent par l'inactivité ou des situations plus précaires, voire descendantes, en 2010.
- (7) Les effets, « toutes choses égales par ailleurs », de l'interruption ou de la réduction d'activité et ceux du congé parental sur les conditions d'emploi en 2010 (type de contrat, quotité travaillée) et sur les trajectoires sont mesurés à partir de régressions logistiques faisant varier les modèles et les méthodes.

Pour en savoir plus

- ▶ Afsa C., 1996, *L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation*, **Recherches et Prévisions**, n° 46.
- ▶ Ananian S., 2010, *L'activité des mères de jeunes enfants depuis la mise en place du complément de libre choix d'activité*, **Études et Résultats**, n° 726.
- ▶ Jauneau P., Olm C. et Van de Walle I., 2011, *Congé parental et carrière professionnelle des mères, enquête auprès de 3 000 femmes ayant au moins deux enfants et le dernier né en 1998*, **Dossier d'études**, n° 147.
- ▶ Pailhé A. et Solaz A., 2007, *Inflexions des trajectoires professionnelles des hommes et des femmes après la naissance d'enfants*, **Recherches et Prévisions**, n° 90.
- ▶ Simon M-O., 2000, *La réinsertion professionnelle des premières bénéficiaires de l'Ape au titre de leur deuxième enfant*, **Recherches et Prévisions**, n° 59.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Christine Chambaz
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769